

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021
DELIBERATION N° DE-2021-103

L'an deux mil vingt et un, le 3 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de 19h14), Mme LIOUSSE (jusqu'à 20h10), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL ; M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme ZITTEL à Mme DUHART ; M. ESTEBAN à M. ABADIE (jusqu'à 19h14) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD (à partir de 20h10).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 18h07, délibération n°7).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. PARRILLA ETCHART,

OBJET : FINANCES – Exercice 2020 – Budget principal – Compte administratif.

Le compte administratif du budget principal a pour objet de présenter l'exécution et les résultats de l'exercice 2020, pour lequel les crédits votés représentaient globalement 119,6 M€, ainsi répartis :

Crédits votés	Budget primitif	Décisions modificatives	TOTAL
Section d'investissement	50 320 000,00	-2 400 000,00	47 920 000,00
Section de fonctionnement	71 850 000,00	-150 000,00	71 700 000,00
TOTAL	122 170 000,00	-2 550 000,00	119 620 000,00

I - L'EXÉCUTION BUDGETAIRE

L'exécution budgétaire se présente schématiquement de la manière suivante :

	Crédits votés 2020	Réalisé 2020	Restes à réaliser 2020
Recettes d'investissement	47 920 000,00	26 577 991,00	2 378 000,00
Dépenses d'investissement	47 920 000,00	28 662 856,33	11 526 500,00
Solde d'investissement		-2 084 865,33	
Résultat reporté d'investissement 2019		3 116 726,08	
Résultat cumulé d'investissement		1 031 860,75	
Recettes de fonctionnement (y compris produit des cessions)	71 700 000,00	71 445 261,76	
Dépenses de fonctionnement	71 700 000,00	65 067 324,60	
Résultat de fonctionnement 2020		6 377 937,16	
Résultat reporté de fonctionnement 2019		800 000,00	
Résultat cumulé de fonctionnement		7 177 937,16	
Résultat global de clôture		8 209 797,91	

Il convient tout d'abord de souligner que l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Le budget 2020 a ainsi été adapté aux conséquences de cette crise, qui concernent aussi bien la réduction de l'activité des services pendant les périodes de confinement, l'annulation des fêtes de Bayonne et de la plupart des manifestations, que des mesures exceptionnelles prises par la Ville pour soutenir les bayonnaises et les bayonnais, ainsi que l'activité commerciale et la vie associative. Ces mesures sont détaillées dans le présent rapport.

En second lieu, il est rappelé que le budget primitif a été voté le 23 juillet 2020, le deuxième tour des élections municipales ayant été repoussé à juin 2020. Ce vote tardif a également eu un impact sur l'exécution du budget 2020, notamment pour ce qui est de la section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de l'exercice s'élèvent globalement à 71 446 K€, contre 74 382 K€ au compte administratif 2019. Il est constaté une baisse de 3,9 %, qui s'explique par les effets de la crise sanitaire à la fois sur les recettes des produits et des services et la fiscalité indirecte.

Rapportées aux prévisions budgétaires, les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 100,8 %.

Évolution et structure des recettes de fonctionnement 2019-2020 :

K€	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	Evolution CA 2019/CA 2020
Fiscalité directe et compensations	34 921	35 450	35 779	2,5%
Fiscalité indirecte	5 647	5 150	5 313	-5,9%
Attribution de compensation CAPB	14 884	14 884	14 884	0,0%
Dotations et subventions	9 157	9 158	9 307	1,6%
Produits des services et du domaine, loyers	7 772	4 741	4 767	-38,7%
Produits exceptionnels	866	464	276	-68,1%
Atténuations de charges	409	340	407	-0,5%
Travaux en régie	609	600	600	-1,5%
Reprises de provisions	117	113	113	-3,4%
TOTAL	74 382	70 900	71 446	-3,9%

La fiscalité directe

Le produit des impôts locaux 2020 (taxe d'habitation et taxes foncières) est de 33 292 K€, auquel s'ajoute 2 179 K€ de compensations des exonérations des taxes foncières et de la taxe d'habitation et 308 K€ de rôles supplémentaires de fiscalité. Hors ces compensations, ce produit de 33 292 K€ est en progression de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution assez favorable s'explique en partie par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,9 % pour la taxe d'habitation et 1,1 % pour les taxes foncières, votée par le Parlement en Loi de finances. Elle résulte également de l'accroissement "physique" des bases fiscales, conséquence directe des constructions nouvelles, des extensions de surfaces bâties et des opérations de réhabilitations, qui permettent d'atteindre une progression globale de 1,5 % du produit de la taxe d'habitation et de 3,2 % du foncier bâti.

Il convient également de noter la progression de 3,8 % du produit issu de la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires, qui atteint 488 K€ en 2020.

Évolution et structure du produit de la fiscalité directe 2019-2020 :

K€	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	Evolution CA 2019/CA 2020
Taxe d'habitation	18 087	18 459	18 351	1,5%
Taxe d'habitation majoration résidences secondaires	470	470	488	3,8%
Taxe sur le foncier bâti	13 956	14 226	14 399	3,2%
Taxe sur le foncier non bâti	64	57	54	-15,6%
Compensation exonérations de taxe d'habitation	1 987	2 075	2 076	4,5%
Compensation exonérations de taxe foncière et fonds national de garantie des ressources	99	103	103	4,0%
Rôles supplémentaires et taxes sur les friches commerciales	258	60	308	19,4%
TOTAL	34 921	35 450	35 779	2,5%

La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 5 313 K€, en baisse de près de 6 % par rapport à 2019.

Évolution et structure du produit de la fiscalité indirecte 2019-2020 :

K€	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	Evolution CA 2019/CA 2020
Droits de mutations	3 616	3 350	3 487	-3,6%
Taxe de séjour	491	250	276	-43,8%
Taxe sur les publicités extérieures	561	550	590	5,2%
Taxe consommation finale d'électricité	979	1 000	960	-1,9%
TOTAL	5 647	5 150	5 313	-5,9%

Il est constaté une baisse de 130 K€ du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Il s'agit là d'un effet de la crise sanitaire, qui s'est notamment traduite par une forte diminution du nombre des transactions immobilières lors du confinement du printemps 2020. Malgré un effet de rattrapage sur les mois suivants, au final le produit baisse de 3,6 %. Cette baisse est toutefois bien moindre que celle prévue au budget primitif 2020 (-15 %), illustration de la dynamique du marché de l'immobilier sur le territoire.

Le produit de la taxe de séjour enregistre la plus forte baisse en lien avec la crise sanitaire, soit - 44 %, pour se situer à 276 K€ contre 491 K€ en 2019. A noter toutefois qu'il s'agit là du produit réellement encaissé, la taxe de séjour collectée et déclarée par

les hébergeurs s'élevant à 350 K€ en 2020. La Ville ayant accordé à titre exceptionnel un report des reversements, la différence sera constatée sur l'exercice 2021.

La taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) progresse de 561 K€ à 591 K€ (soit + 5,2 %) sous l'effet de l'augmentation des bases taxables (tarifs inchangés entre 2019 et 2020).

Enfin, le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité baisse de près de 2 %, sous l'effet du ralentissement de l'activité en 2020.

Attribution de compensation, dotations et subventions.

L'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Pays Basque s'élève à 14 884 K€. Cette attribution est stable par définition d'une année sur l'autre, n'étant ni indexée, ni recalculée.

La dotation globale de fonctionnement (incluant la DSU et la Dotation nationale de péréquation) progresse globalement de 1,8 % pour se situer à 7 642 K€.

Dans le détail, la dotation forfaitaire représente 5 495 K€, en légère baisse de 0,4 %. Comme chaque année, elle est modulée en fonction de deux critères d'évolution : la hausse de la population (493 habitants supplémentaires entre 2019 et 2020) se traduit par une hausse de 57 K€ (115 € par habitant supplémentaire) ; inversement, la Ville est contributrice à la péréquation en fonction de son écart au potentiel fiscal moyen, ce qui induit une réfaction de 76 K€. Au total, la part forfaitaire de la DGF baisse donc de 19 K€.

La dotation de solidarité urbaine progresse quant à elle de 6,3 % soit 85 K€, pour atteindre 1 425 K€. Il est rappelé que l'éligibilité des communes à cette dotation est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir des critères de ressources et de charges dont certains sont spécifiques aux communes urbaines : le nombre de logements sociaux et d'ayants-droits des aides au logement et le revenu des habitants notamment.

Enfin, la dotation nationale de péréquation (DNP) progresse de 11,1 %, pour passer de 650 K€ en 2019 à 722 K€ en 2020. Outre la population, les règles d'éligibilité et de répartition prennent en compte le potentiel financier et l'effort fiscal de la commune.

Les autres dotations, subventions et participations reçues progressent de 0,8 % (de 1 652 K€ à 1 665 K€), et sont donc relativement stables. Parmi ces ressources, il convient de relever les financements attribuées par la Caisse d'allocations familiales au titre des politiques enfance et jeunesse (plus de 600 K€), les participations du département notamment au titre de la plaine d'Ansot (plus de 200 K€), ou encore les diverses participation de l'État (400 K€), y compris celles concernant la politique de la Ville.

Évolution et structure des dotations et participations 2019-2020 :

K€	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	Evolution CA 2019/CA 2020
Dotation Globale de fonctionnement Part forfaitaire	5 515	5495	5495	-0,4%
Dotation Globale de Fonctionnement Part Péréquation (DNP)	650	722	722	11,1%
Dotation Globale de Fonctionnement Part Solidarité Urbaine (DSU)	1 340	1425	1425	6,3%
Sous-total DGF	7 505	7 642	7 642	1,8%
Autres subventions et participations	1 652	1 516	1 665	0,8%
TOTAL	9 157	9 158	9 307	1,6%

Les produits du service et du domaine et les autres produits de gestion.

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur les produits du service et du domaine et pour les autres produits de gestion (qui comprennent notamment les loyers). La baisse de recette entre 2019 et 2020 représente près de 39 %, soit 3 M€. Parmi ces pertes, il faut distinguer celles, incontournables, liées à la fermeture de services pendant les périodes de confinement, le ralentissement de l'activité, des mesures volontaristes engagées par la Ville afin de soutenir les habitants et les commerces.

Évolution et structure des produits du service et du domaine, et autres produits de gestion 2019-2020 :

K€	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	Evolution CA 2019/CA 2020
Stationnement sur voirie	1 658	1199	1330	-19,78%
Occupation du domaine public et concessions	1 291	724	710	-45,00%
Piscines et activités sportives	460	169	176	-61,74%
Crèches	1 082	945	862	-20,33%
Restauration scolaire-activités périscolaires	1 338	825	915	-31,61%
Animations dont animations séniors	237	67	68	-71,31%
Activités culturelles et de loisirs	62	51	5	-91,94%
Remboursement par les budgets annexes : mise à disposition de personnel	524	106	84	-83,97%
Remboursement par les budgets annexes : charges à caractère général	159	90	78	-50,94%
Remboursement autres organismes : personnel et charges à caractère général	277	198	140	-49,46%
Loyers	684	367	398	-41,81%
TOTAL	7 772	4 741	4 766	-38,68%

Concernant le stationnement sur voirie, la Ville en a accordé la gratuité lors du 1er confinement du printemps 2020. Cette mesure de soutien à la population a engendré une perte de recette estimée à 340 K€ par rapport à 2019.

Les redevances d'occupation du domaine public sont en baisse de 45 % entre 2019 et 2020, soit 581 K€. Les périodes de fermeture administrative des terrasses ont systématiquement donné lieu à exonération des redevances, pour un montant évalué à 300 K€. L'occupation du Stade Jean Dauger par la SASP Aviron Bayonnais a fait l'objet d'une exonération pour le premier semestre 2020 (90 K€). Les annulations de la Foire au jambon et du marché de Noël se sont accompagnées de la perte des recettes d'occupation correspondantes (respectivement 80 K€ et 60 K€). De même, il a été constaté une baisse significative des occupations temporaires pour travaux du domaine public.

La fréquentation des piscines, des crèches et des cantines scolaires, a également subi une baisse très significative, avec les fermetures pendant le 1er confinement. Respectivement les pertes de recettes s'élèvent à 284 K€ pour les piscines, 220 K€ pour les crèches et 423 K€ pour la restauration scolaire, en partie compensées par une baisse des achats de repas pour cette dernière activité (voir ci-après les dépenses de fonctionnement).

Enfin la Ville, en tant que propriétaire, a également exonéré de loyers les commerces ou les associations pendant la durée de fermeture des établissements concernés, ce qui a représenté un effort financier de 230 K€.

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont passés de 866 K€ en 2019 à 276 K€. Cette variation importante s'explique par le fait que la Ville avait encaissé en 2019 un reversement exceptionnel de près de 500 K€ de la communauté d'agglomération Pays Basque, suite à la clôture du transfert de la régie des eaux (reversement de la quote-part correspondante à la valorisation du stock transféré).

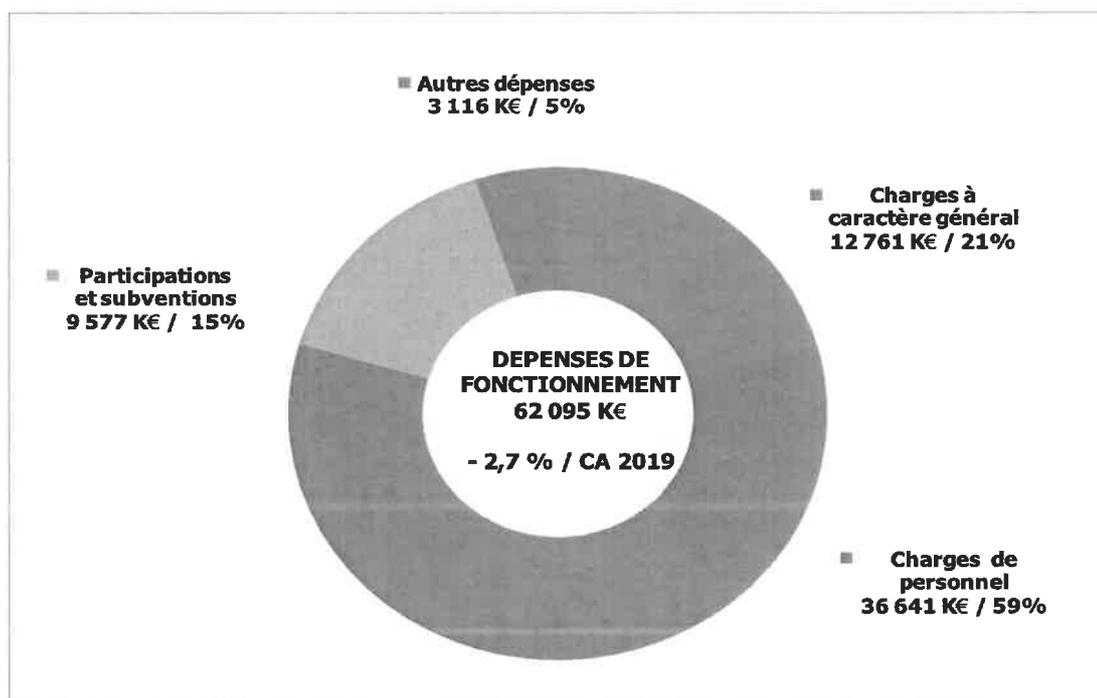
2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020, hors dotation aux amortissements, s'élèvent à 62 095 K€ contre 63 796 K€ en 2019, soit une baisse de 2,7 % (- 1,7 M€).

Leur taux de réalisation (dépenses mandatées / crédits inscrits) se situe à 97,3 %, comparable à la moyenne des taux constatés les années précédentes.

Évolution et structure des dépenses de fonctionnement 2019-2020 (hors dotation aux amortissements) :

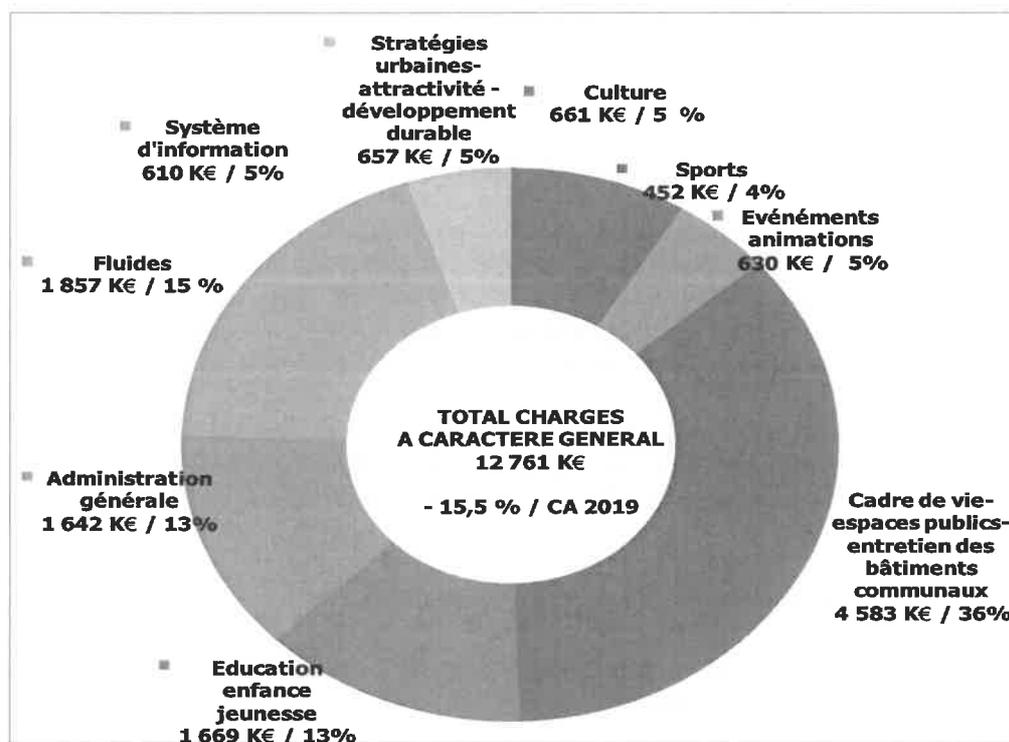
K€	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	Evolution CA 2019/CA 2020
Charges à caractère général	15 107	13 629	12 761	-15,5%
Charges de personnel	36 152	36 890	36 641	1,4%
Participations et subventions hors subvention fêtes de Bayonne	9 224	9 600	9 540	3,4%
Subvention au budget annexe des fêtes et Temporada	1 147	65	37	-96,8%
Intérêts de la dette	1 103	970	958	-13,1%
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	417	1 868	1 606	285,1%
Sous-total dépenses de gestion	63 150	63 022	61 543	-2,5%
Reversement de fiscalité	379	250	245	-35,4%
Dotations aux provisions	267	307	307	15,0%
TOTAL	63 796	63 579	62 095	-2,7%



Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 12 761 K€, en baisse de 15,5 % par rapport à 2019. Elles représentent 21 % des dépenses de fonctionnement.

Répartition des charges à caractère général :



Les interventions relatives au cadre de vie, aux espaces publics et à l'entretien du patrimoine et des bâtiments communaux ont représenté 4 583 K€ en 2020, soit 36 % des charges à caractère général. Ce montant diminue de 9,3 % entre 2019 et 2020, en raison du ralentissement de l'activité pendant les périodes de confinement notamment.

Les dépenses relatives à l'éducation, l'enfance et la jeunesse enregistrent un recul de 29 %. Cette baisse est essentiellement liée à la fermeture puis la reprise progressive de la restauration collective au printemps 2020, aussi bien pour les écoles que les crèches. A noter également que les activités mises en place pour la jeunesse, et la participation de la ville à l'association d'aide familiale et sociale (crèche familiale AAFS), ont diminué sensiblement en 2020 avec une moindre fréquentation.

Concernant la culture, la baisse entre 2019 et 2020 est de l'ordre de 8,3 %, en raison de l'annulation d'un certain nombre d'événements culturels. Le budget événementiel et animations subit la baisse la plus significative, puisqu'elle est de l'ordre de 51 % entre 2019 et 2020. Annulation de la foire au jambon, du marché de Noël, du 14 juillet, etc. la crise sanitaire a eu pour effet de réduire de moitié le budget consacré par la Ville à ce domaine d'intervention.

Pour le sport, la fermeture d'un certain nombre d'équipements, notamment les centres aquatique, a engendré une baisse des dépenses de 36 %. A noter que cette baisse inclut également une réduction du marché de prestations à l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, avec l'arrêt prématuré des compétitions en mars 2020 au titre de la saison 2019-2020.

Enfin, les charges à caractère général de l'administration générale ont baissé de 11 % entre 2019 et 2020. Outre l'effet crise sanitaire, il faut noter la mise en œuvre de nouveaux marchés d'assurance en 2020 avec une diminution des primes de l'ordre de 20 %.

Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élevaient à 36 641 K€ contre 36 152 K€ en 2019, soit une progression très modérée de 1,4 % (+ 490 K€).

Les effectifs permanents pourvus et payés étant restés stables entre 2019 et 2020, l'essentiel de la masse salariale résulte du glissement vieillesse-technicité (avancements de grades et d'échelon, parcours professionnels carrières et rémunération), évalué à 400 K€. Il convient de noter également que la crise sanitaire a eu pour effet une baisse des heures supplémentaires, des vacances et du recours au personnel extérieur.

Par ailleurs, il est souligné qu'une enveloppe de 170 K€ a été dédiée au versement d'une prime exceptionnelle aux agents municipaux mobilisés lors du 1er confinement, et qu'un volet supplémentaire d'action sociale (tickets restaurants) a été mis en œuvre pour 35 K€.

Les subventions et participations

Les subventions et contributions obligatoires s'établissent à 9 540 K€ contre 9 224 K€ en 2019 soit une progression de 3,4 %.

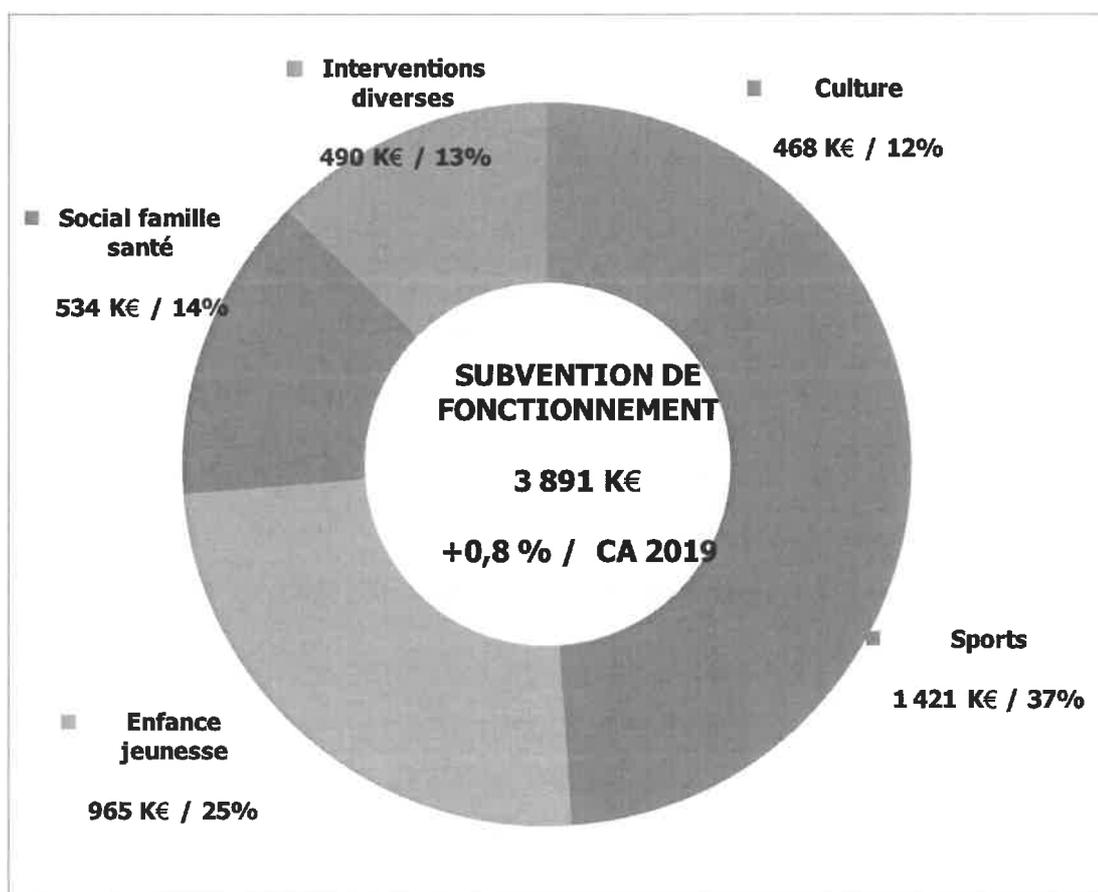
Cette progression est essentiellement liée à la subvention attribuée par la Ville au CCAS, qui est passée de 2 702 K€ à 2 863 K€ soit + 6 %. En effet, la Ville a accordé au CCAS une subvention exceptionnelle de 200 K€ en 2020 afin que celui puisse mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour faire face à la crise sanitaire, notamment l'amplification du portage des repas à domicile.

Le forfait de fonctionnement et les subventions aux écoles privées sont stables à 894 K€ (à périmètre équivalent l'école de Largenté s'étant retiré du dispositif de restauration scolaire en 2019), tout comme la participation de la Ville aux classes à horaires aménagées du conservatoire Maurice Ravel (132 K€).

Les contributions et subventions aux organismes de coopération intercommunale progressent de 5,1 % entre 2019, pour se situer à 1 226 K€. Il faut souligner l'effort de la Ville en faveur du Syndicat du Musée Basque, pour lequel la contribution passe de 474 K€ à 550 K€ (soit + 16 %), ainsi que pour la Scène Nationale Sud Aquitain, qui a bénéficié d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 50 K€ (soit +12 %).

Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé progressent de 0,8 % entre 2019 et 2020, pour se situer à 3 891 K€. Cette progression comprend notamment la subvention exceptionnelle de 50 K€ attribuée à l'Office de commerce de Bayonne, afin de soutenir la relance des commerces de centre-ville pendant la crise.

Répartition des subventions de fonctionnement :



Les dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles sont passées de 417 K€ en 2019 à 1 606 K€ en 2020. Cette très forte évolution traduit l'effort engagé par la Ville en 2020 pour faire face à la crise sanitaire. Les différentes mesures mises en œuvre à cette occasion ont représenté au total 1 210 K€ en 2020, dont 1 047 K€ au titre de ce chapitre des dépenses exceptionnelles, parmi lesquelles on peut citer l'achat des masques (545 K€), l'aménagement et la sécurisation des sites (200 K€, pour les halles, marchés, centre de tests...), le renforcement des mesures d'hygiène et de nettoyage des bâtiments et équipements municipaux (136 K€), ainsi que le matériel de protection pour les agents municipaux (166 K€).

Les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette ont continué de baisser sensiblement en 2020 : ils s'élèvent à 958 K€, soit - 13 %. A ce sujet, il peut être souligné que ces charges financières auront été réduites de moitié depuis 2014, puisqu'elles se situaient alors à 1 880 K€. La Ville a bénéficié en 2020 de taux d'intérêt très bas sur les emprunts mobilisés à taux fixes, et de taux nuls (hors marges des banques) sur l'encours de dette à taux variables.

Les autres dépenses de fonctionnement

Le chapitre 014 « atténuation de produits » représente 245 K€ correspond au de taxe de séjour à l'Office de Tourisme de Bayonne pour lui permettre d'assurer ses missions.

3/ L'autofinancement

Les recettes de fonctionnement ont reculé de près de 4 % en 2020, dans le même temps la baisse des dépenses de fonctionnement a été de 2,7 %. Cet effet de ciseau a pour conséquence une diminution de l'autofinancement brut de plus d' 1 M€ par rapport à l'année 2019. Cette baisse significative doit toutefois être relativisée : avec un montant de 9,5 M€ en 2020, la capacité d'autofinancement se maintient à un niveau élevé, légèrement au-dessus de ceux constatés en 2017 et 2018 (en 2019, le montant de 10,7 M€ constituait un niveau particulièrement élevé).

Évolution de l'autofinancement au compte administratif depuis 2017 :

K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes de fonctionnement hors reprise de provision	72 473	72 292	74 265	71 333
Dépenses de fonctionnement hors provisions nouvelles	63 225	62 970	63 529	61 788
Autofinancement brut	9 248	9 322	10 736	9 545
Capital de la dette	6 140	6 550	6 755	6 722
Autofinancement net	3 108	2 772	3 981	2 823

Déduction faite du remboursement du capital des emprunts, l'autofinancement net ressort à 2 823 K€.

II. La section d'investissement

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement mandatées ont représenté globalement 27 385 K€ en 2020 contre 31 448 K€ en 2019. La baisse observée, liée à l'arrêt et au ralentissement des chantiers, conséquence de la crise sanitaire, est de l'ordre de 13 %, comparable à celle observée au niveau national (- 15,6 %).

Les deux postes principaux sont :

- le remboursement du capital des emprunts : 6 721 K€ (6 755 K€ en 2019),
- les dépenses d'équipement proprement dites (acquisitions et travaux, y compris travaux en régie et subventions d'équipement versées) : 19 334 K€ pour 22 737 K€ en 2019.

Les dépenses d'investissement comprennent également des opérations diverses pour 1 329 K€, dont 824 K€ au titre des remboursements à l'EPFL Pays Basque fixés par les différentes conventions de portage foncier en cours, et 505 K€ de remboursement de taxes d'aménagement trop perçues de l'État les années précédentes.

Au total les dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette ont donc représenté 20 663 K€.

Pour les dépenses d'équipement, le taux de mandatement des crédits votés est de 51% étant souligné que le taux d'engagement, correspondant aux marchés conclus et aux

commandes signées, atteint 91,5 %. Les dépenses engagées mais non encore payées au 31 décembre sont reportées sur l'exercice 2021 pour un total de 11 526 K€.

La répartition des dépenses d'équipement par domaine d'activité soit 19 334 K€, est la suivante :

- 1 555 K€ dans le domaine de l'éducation, de la petite enfance et de la famille, avec notamment 756 K€ consacrés aux travaux dans les écoles et 114 K€ consacrés aux crèches. La Ville a également aménagé en 2020 des aires de jeux pour un montant total de 350 K€ et achevé la maison du Séqué pour 332 K€.

- 1 422 K€ ont été destinés à la culture et au patrimoine, avec la poursuite des études de maîtrise d'œuvre du musée Bonnat-Helleu (219 K€) et de la médiathèque du centre (380 K€), les travaux du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (390 K€), la consolidation de l'église Saint André (77 K€) et le début des travaux de la casemate du rempart de Mousserolles (52 K€).

- 2 520 K€ ont été consacrés aux équipements sportifs. Tout d'abord la ville a participé à la construction de la tribune sud du stade Jean Dauger (maîtrise d'ouvrage SASP Aviron bayonnais) pour 1 200 K€ sur un total de subvention de 2 100 K€. La Ville a elle-même pris en charge des travaux de façades et d'étanchéité de la tribune d'honneur pour 296 K€. Les opérations relatives aux terrains synthétiques du stade Didier Deschamps et du complexe de la Floride se sont terminées en 2020 pour respectivement 201 K€ et 229 K€. Enfin la Ville a procédé au renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement des équipements, et ainsi qu'à divers travaux d'entretien et d'amélioration des installations pour un montant de K€.

- 8 417 K€ ont été investis dans l'aménagement des espaces publics et la voirie. Parmi les opérations les plus significatives figurent l'aménagement du chemin du grand basque pour 675 K€ et du chemin de pinède pour 250 K€, les requalifications du square Pouzac (488 K€), de la rue Marengo et de la placette Jacques Laffitte (234 K€), la fin des travaux de la place Jacques Porte (106 K€), l'aménagement du carreau des Halles (116 K€) ou encore le début des travaux du quai des corsaires (315 K€).

Divers programmes se sont également poursuivis en 2020, tels que l'aménagement des pistes cyclables (367 K€), celui des berges de l'Adour (193 K€), le renouvellement de l'éclairage public (258 K€) et des horodateurs (682 K€), ou encore l'enfouissement des réseaux (190 K€).

Il faut également noter que le programme de réfection des voiries a représenté 2 218 K€, et les divers aménagements en accompagnement des travaux du Tram Bus 242 K€.

- Les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux, ainsi que l'acquisition et le renouvellement du matériel, ont été de l'ordre de 4 774 K€. La poursuite du programme accessibilité a représenté 502 K€, les travaux de performance énergétique 773 K€, et les travaux tous bâtiments (hors écoles) 1 390 K€, auxquels s'ajoutent 600 K€ de travaux en régie.

Les acquisitions et le renouvellement du matériel ont représenté 894 K€, les acquisitions foncières 180 K€, et la modernisation du système d'information 434 K€.

Enfin, la politique d'amélioration de l'habitat au travers des divers dispositifs de l'OPAH a représenté au total 646 K€ dont 234 K€ de subventions et 412 K€ d'études.

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 15 030 K€, se répartissent de la manière suivante pour les principaux postes :

- ressources propres : 4 060 K€ correspondant à la taxe d'aménagement (486 K€), au FCTVA (2 953 K€) et aux amendes de police (621 K€).
- subventions reçues en cofinancement des opérations d'investissement : 1 188 K€
- 1 173 K€ de reversement d'annuité de l'EPFL, suite à la vente par celui-ci aux opérateurs du logement social d'immeubles acquis pour le compte de la Ville et pour lesquelles elle avait versé les annuités correspondantes. Dès lors et conformément aux conventions Ville – EPFL, celui-ci a remboursé la Ville le montant des annuités.
- 609 K€ de recettes diverses (solde suite à la reddition des comptes du marché de gros entretien des installations thermiques).
- emprunt : 8 000 K€, (même niveau que 2018 et 2019) mobilisés dans des conditions de taux fixe très favorables.

Ainsi, les dépenses d'investissement hors remboursement du capital de dette ont représenté 20 663 K€, et ont été financées à hauteur de 15 030 K€, auxquels s'ajoutent 2 823 K€ d'autofinancement net, soit un total de 17 853 K€ de financement.

Le solde du financement a été assuré par une mobilisation partielle du fonds de roulement, à hauteur de 2 810 K€ ; ce dernier passe ainsi de 11 215 K€ à 8 405 K€, soit 8 209 K€ nets de la constitution des provisions nouvelles (résultat global de clôture).

III. La gestion de la dette

Le capital de la dette au 31 décembre 2020 est de 62,97 M€, soit un niveau légèrement supérieur par rapport à celui constaté à la fin de l'exercice 2019 (61,7 M€).

L'évolution de l'encours s'explique de la manière suivante :

- le capital remboursé représente 6 721 K€ ;
- le capital emprunté est de 8 M€ ; deux nouveaux emprunts de 4 M€ chacun ont été mobilisés en 2020, l'un au taux fixe de 0,55 % souscrit auprès de la Banque Postale, l'autre également à taux fixe de 0,62 % souscrit auprès de la Société Générale.

La répartition de la dette par type de taux d'intérêt se présente ainsi : 65,2% d'emprunts à taux fixes et 34,8 % pour les taux variables (identique à 2018) dont 5,7 % de contrats indexés sur livret A.

Au final, pour le seul budget principal, le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 1,37% (2,12 % fin 2018 et 1,58 % à fin 2019), et la durée résiduelle de l'encours est de 13 ans et 3 mois.

Le ratio de désendettement (dette/CAF brute) passe à 6,6 années en 2020 contre 5,8 ans en 2019, principalement sous l'effet de la baisse de l'autofinancement brut. Ce ratio retrouve ainsi son niveau de 2018.

IV. Conclusion

En conclusion, le compte administratif 2020 du budget principal présente les caractéristiques suivantes :

- une dynamique des ressources de fonctionnement stoppée par la crise sanitaire ; toutefois la dynamique démographique de la commune permet d'en limiter les effets (fiscalité directe, droits de mutation, DGF) ;
- une baisse des dépenses de fonctionnement, conséquence également de la crise sanitaire ; elle est cependant moins prononcée que la baisse des recettes compte-tenu des mesures volontaristes engagées par la commune ;
- une relative contraction de l'autofinancement brut, qui reste toutefois à un niveau élevé, au-dessus de ceux constatés en 2017 et 2018 ;
- un ralentissement conjoncturel des investissements par rapport à 2019 ;
- un encours de dette en faible augmentation et un ratio de désendettement qui passe à 6,5 ans.

Ces résultats montrent que la Ville a pu absorber le choc de la crise sanitaire au niveau financier, en limitant la baisse de l'autofinancement, tout en venant fortement en soutien de sa population au travers de toutes les mesures engagées.

Les investissements sont restés à un niveau élevé, et le recours à l'emprunt a été limité aux besoins nécessaires, le ratio d'endettement de la ville continuant de se situer très largement en deçà des seuils de vigilance et d'alerte (respectivement 10 et 12 ans) et également en deçà de la moyenne des communes de la strate (aux alentours de 7,3 ans).

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de Mme DURRUTY.
M. ETCHEGARAY ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg

Directeur général des services ¹⁵

